

RÈGLEMENT DU JEU  
« Le rouge ou le noir »

Article 1 :

Dans le cadre de l'inauguration du quai de la Poterne, la Ville de Chalon Sur Saône, en partenariat avec l'association Chalon Centre Commerces, organise un jeu, sans obligation d'achat, intitulé « Le rouge ou le noir », le mardi 24 juin 2025.

A gagner :

- Des bons d'achat valables dans les commerces partenaires jusqu'au 31 août 2025 ;
- Des cadeaux

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, française ou étrangère. Les mineurs et incapables majeurs ne peuvent participer au jeu qu'avec l'autorisation de leur représentant légal.

Article 3 :

La liste des commerçants qui participent à l'opération est annexée au présent règlement. L'opération étant portée par l'association de commerçants Chalon Centre Commerces, la participation est ouverte uniquement à ses adhérents.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que les lois, règlements et autres textes applicables en la matière en droit français. La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du joueur conformément aux conditions de participation.

Article 4 :

Déroulement du jeu :

La participation au jeu organisé par la Ville de Chalon-sur-Saône, en collaboration avec l'association Chalon Centre Commerces, est entièrement gratuite et sans obligation d'achat. Chaque participant sera invité à tourner la roue du jeu intitulé « Le Rouge ou le Noir ». Avant de lancer la roue, il devra choisir l'une des deux couleurs : rouge ou noir. Si la flèche s'arrête sur la couleur sélectionnée, le participant remportera 10 € en bons d'achat. Dans le cas contraire, il repartira avec un cadeau offert par la Ville.

Sur la totalité de l'opération commerciale, les participants ne pourront tenter leur chance qu'une seule fois. À l'issue de chaque participation, un tampon sera apposé sur la main de chaque joueur pour limiter leur passage à 1 tour de roue

L'opération commerciale prendra fin à 21h00 ou dès que les 1 000 € de bons d'achat mis en jeu auront été gagnés.

Article 5 :

La liste complète des commerçants participants au jeu sera consultable sur le site internet [www.chalon.fr](http://www.chalon.fr)

Article 6 :

Les commerçants participants seront dans l'obligation d'accepter jusqu'au 31 août 2025 les bons d'achats remis aux gagnants le mardi 24 juin 2025.

Article 7 :

Tout litige concernant l'interprétation du règlement sera tranché souverainement et sans appel par l'association de commerçants Chalon Centre Commerces. L'association de commerçants Chalon Centre Commerces se réserve également le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, troublé les opérations décrites dans le règlement, ou aura tenté de le faire. Toutes fraudes aux dispositions du présent règlement, entraînent l'invalidation du participant (joueur ou commerçant participant).

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'association de commerçants Chalon Centre Commerces, par lettre simple, dans un délai maximum de quinze jours après la clôture du jeu. La date de clôture du jeu est fixée au 31 août 2025. Cette lettre devra indiquer la date de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la réclamation.

L'association de commerçants Chalon Centre Commerces ne pourra être tenue responsable si, par suite de force majeure, cas fortuit ou événement indépendant de sa volonté, ce jeu devait être annulé, écourté ou modifié, sans préavis, ni explication, ni indemnité d'aucune sorte. Elle se réserve cependant, sans avoir à justifier d'aucune raison ni respecter aucun préavis ni être redevable d'aucune indemnité, le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : [chaloncommerce@gmail.com](mailto:chaloncommerce@gmail.com).

Il est également consultable sur le site internet de la Ville de CHALON SUR SAONE : [www.chalon.fr](http://www.chalon.fr).